



Refus de prise en charge d'une assurance pret immobilier

Par **harvent**, le **26/03/2012** à **14:38**

Bonjour,
Refus de prise en charge d'un crédit immobilier. Raison invoqué (réserve sur les maladies du rachis lombaire). J'ai rempli un questionnaire médical ou je mentionnais 2 opérations du dos et un traitement anti- douleurs. J'ai travaillé sans un seul jours d'absence pour maladie pendant 4ans et demi avec aucun soucis de la médecine du travail pour qui j'étais apte au poste de chauffeur livreur pl. Suite a un accident de travail (gros craquement dans le dos en livrant un client) Je suis en invalidité 2eme catégorie au 01 mars 2012. La date de l'accident est le 26 mai 2011. Si je regarde la définition dans un dictionnaire je vois (soudain et imprévisible) pour un accident. Je n'avais aucun soucis pour travailler et content de payer mes crédits. L'arsituation financière deviens évidemment très difficile, le salaire de mon épouse et ma rente de la cpam 40% perdu par rapport a mes salaires nous permetterons plus de garder notre maison. Y a t'il un recours car je trouve injuste cette situation. Merci de votre attention a mon cas.